



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## centres techniques industriels

Question écrite n° 62044

### Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation du centre technique du papier qui, à l'instar des autres centres techniques industriels, subit les conséquences de la disparition du financement sous forme de taxes parafiscales. L'existence même du centre est en cause à très court terme. Sa disparition constituerait une lourde responsabilité pour les pouvoirs publics comme pour la profession papetière qui ne semble pas s'engager dans une politique de financement alternative à la taxe parafiscale supprimée. Le Gouvernement a eu l'occasion de souligner que la pérennité du CTP ne pourrait être assurée que si les industriels du papier prenaient la mesure de leurs responsabilités et participaient de façon significative au coût des mesures de redressement. Il a également, semble-t-il, rappelé très fermement cette responsabilité aux organismes patronaux représentatifs de la profession papetière. Alors que ce rappel à l'ordre ne semble pas devoir être suivi d'effet et que la suppression de la taxe parafiscale semble priver le Gouvernement de son principal instrument coercitif en la matière, il lui demande quelles mesures il a l'intention de mettre en oeuvre pour éviter que ce statu quo ne se solde par une fermeture pure et simple du CTP et d'autres centres techniques industriels, privant notre pays d'atouts majeurs en matière industrielle.

### Texte de la réponse

Les difficultés structurelles du Centre technique du papier (CTP), l'accumulation des déficits depuis plusieurs années et un lourd retard d'investissement ont conduit à menacer la viabilité de l'organisme, alors que le financement par la taxe parafiscale a été remplacé au 1er janvier 2000 par une dotation budgétaire à hauteur de 30,8 milliards de francs HT, correspondant au montant de la taxe parafiscale 1998 et maintenue à ce niveau par les lois de finances pour 2001 et 2002. L'Etat n'a pas pas vocation à se substituer à la direction générale ou à la profession papetière dans le pilotage du centre technique. Cependant, attentif à la situation du CTP, le Ministère a financé en 2000, en sus de la dotation budgétaire, un audit organisationnel, technique, stratégique et financier conduit par le cabinet Ernst & young et une étude du marché européen de la recherche papetière, confiée au cabinet Erdyn. La direction générale du CTP et son conseil d'administration disposaient ainsi d'éléments d'appréciation sur le positionnement du centre, son organisation interne, son management et les mesures de redressement à mettre en oeuvre pour assurer sa pérennité. Le 29 juin 2001, le conseil d'administration du CTP, composé majoritairement d'industriels du secteur papetier, a décidé le lancement immédiat d'un plan stratégique pour les années 2001-2005 afin d'assurer le redressement et la pérennité du centre technique. Ce plan prévoit le recentrage de l'activité sur trois axes (recyclage, environnement et traitement de surface), le maintien de deux activités prioritaire (recherche des procédés sur fibres neuves et contrôle des procédés), un effectif réduit à 135 postes et un programme d'investissement de 6,86 milliards d'euros sur 5 ans. Compte tenu de la situation financière de l'organisme, la mise en oeuvre de ce plan de relance nécessite un soutien financier exceptionnel de la part des industriels papetiers, de l'Etat et des collectivités territoriales. Les industriels se sont engagés à financer des investissements de recherche à hauteur de 1,067 milliard d'euros d'ores et déjà collectés. Le soutien exceptionnel de l'Etat, à hauteur de 1,22 milliard d'euros a été décidé, sous réserve de la négociation d'un plan social satisfaisant, de la confirmation du soutien des collectivités territoriales et des industriels

papetiers. 50 % de ces aides ont été versés en début d'année 2002 au CTP. La Région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Isère et la Communauté d'agglomération de Grenoble ont décidé de soutenir le plan de relance du CTP ; les modalités de leur financement sous de finalisation. Si la mise en oeuvre du plan stratégique constitue une condition indispensable pour assurer la pérennité du centre, celle-ci dépend tout autant de la participation financière des industriels aux actions de recherche collective, via des contrats associés, et de leur prescription de prestations privées (contrats d'adhésion, études et prestations). Le maintien de sa position de centre de recherche européen de référence et le développement de sa compétitivité et de la qualité des services rendus aux clients devraient permettre l'amélioration des carnets de commande du CTP. Une attention particulière sera portée au développement des synergies avec d'autres centres de recherche français et européens, ainsi qu'à l'amélioration de l'organisation du CTP (ressources humaines, activités commerciales, gestion). Enfin, les conditions de poursuite de l'activité des centres techniques industriels et les évolutions de leurs modalités de financement font actuellement l'objet d'une mission d'étude confiée conjointement à l'inspection générale des finances, au conseil général des mines et à l'inspection générale de l'industrie et du commerce.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Biessy](#)

**Circonscription :** Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62044

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 11 mars 2002

**Question publiée le :** 11 juin 2001, page 3353

**Réponse publiée le :** 18 mars 2002, page 1572